



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲
▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲
▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

Conseil Municipal

mardi 25 février 2025

Note de Synthèse

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

Lotissement Le Clos de Bel Air de Champigné – Mise en œuvre d'une procédure d'acquisition de biens sans maître

Le lotissement Le Clos du Bel Air a été réalisé en 2006 sur le bourg de Champigné et comporte 16 habitations, une voie de desserte et un bassin d'orage. Les espaces communs de ce lotissement, c'est-à-dire la voie et le bassin d'orage, sont restés propriété de l'aménageur, la SARL VALENCY. Le tribunal de commerce de Lyon a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de cette société, pendant plus de 9 ans, aucune marque d'intérêt n'est parvenu au mandataire judiciaire. Les espaces communs de ce lotissement étant considérés sans maître, il est proposé d'incorporer ces parcelles d'une surface totale de 3 912 m² dans le domaine public communal.

Lotissement La Croix de Champigné – Signature de l'acte de rétrocession

En 2020, la commune a délivré un permis d'aménager à la société SARL LES LOGES TERRAINS, dont l'objectif était de réaliser le lotissement La Croix composé de 14 lots constructibles sur un terrain sis sur la commune déléguée de Champigné, rue du Stade. Les travaux d'aménagement du lotissement sont désormais achevés. Conformément aux modalités de la convention de rétrocession, il convient de délibérer afin d'autoriser Mme La Maire à signer l'acte de rétrocession.

Sécurisation de la voirie – Rue Abbé Fournier à Marigné – Demande de subventions d'investissement auprès du Département de Maine-et-Loire

Dans le cadre de sa stratégie en faveur de l'attractivité, de l'aménagement du territoire et du développement de l'habitat, la commune souhaite réaliser des travaux de sécurisation de voirie. La rue Abbé Fournier est une voie départementale stratégique qui nécessite une opération de sécurisation en entrée de bourg. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la demande de subventions pour la réalisation de ces travaux auprès du Département de Maine-et-Loire au titre des amendes de police

Sécurisation de la voirie – Rue Maurice Allard à Châteauneuf-sur-Sarthe – Demande de subventions d'investissement auprès du Département de Maine-et-Loire

Dans le cadre de sa stratégie en faveur de l'attractivité, de l'aménagement du territoire et du développement de l'habitat, la commune souhaite réaliser des travaux de sécurisation de voirie. La rue Maurice Allard est une voie départementale stratégique qui nécessite une opération de sécurisation d'un carrefour dangereux entre la rue Maurice Allard et l'allée de Tinoil. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subventions pour la réalisation de ces travaux auprès du Département de Maine-et-Loire au titre des amendes de police.

Instruction des autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol - Convention de mise à disposition du service commun ADS avec le PETR du Segréen

Il s'agit de définir les modalités de travail en commun entre la commune, autorité compétente en matière d'urbanisme, et le PETR du Segréen, service instructeur dans le domaine des autorisations du droit des sols à la suite de l'instauration de la dématérialisation des ADS. Le projet de convention est joint en annexe.

Travaux de réparation du réseau d'éclairage public – Versement d'un fonds de concours au SIEML

La commune est confrontée à des pannes et des accidents occasionnant des dégâts sur le réseau d'éclairage public. Des demandes de travaux ont été formulées au SIEML afin d'y remédier. Il revient au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation de ces travaux conformément aux devis proposés et de verser un fond de concours au SIEML. La liste des travaux concernés est jointe en annexe

ANIMATION TERRITORIALE ET CITOYENNETE

Mandat spécial – Déplacement des membres du Conseil Municipal le 6 mars 2025 à l'Assemblée Nationale et au Sénat

Pour échanger sur la vie parlementaire, un déplacement des conseillers municipaux au Sénat et à l'Assemblée Nationale est prévu le jeudi 6 mars 2025. Ce mandat spécial vise à prendre en charge le trajet aller-retour, sur présentation de justificatifs de la dépense, dans les conditions prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

VIE SCOLAIRE ET TEMPS DE L'ENFANT

Accueil de loisirs de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe - Avenant n°2 à la convention opérationnelle avec la CCVHA

Depuis 2018, une convention-cadre avec la CCVHA a été conclue pour conserver la gestion des 2 accueils de loisirs situés sur la commune sous la compétence mutualisée à la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou Petite enfance, Enfance et Jeunesse. En 2019, une convention opérationnelle a été établie pour la gestion de l'ALSH Aérofolize situé sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe précisant les missions de la commune mais aussi les modalités de remboursement des prestations en lien avec les attributions de compensation. A la suite de la réforme des prestations de la caisse nationale des allocations familiales, il convient de conclure un avenant n°2 à la convention opérationnelle afin d'actualiser les modalités de la participation financière. Le projet d'avenant est joint à la présente.

Accueil de loisirs de la commune déléguée de Champigné – Avenant n°2 à la convention opérationnelle avec la CCVHA

Depuis 2018, une convention-cadre avec la CCVHA a été conclue pour conserver la gestion des 2 accueils de loisirs situés sur la commune sous la compétence mutualisée à la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou Petite enfance, Enfance et Jeunesse. En 2019, une convention opérationnelle a été établie pour la gestion de l'ALSH Ani'mômes situé sur la commune déléguée de Champigné et précisant les missions de la commune mais aussi les modalités de remboursement des prestations en lien avec les attributions de compensation. A la suite de la réforme des prestations de la CNAF, il convient de conclure un avenant à la convention opérationnelle avec CCVHA afin d'actualiser les modalités de la participation financière. Le projet d'avenant est joint à la présente

CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT

Cimetières – Approbation du nouveau règlement intérieur

Depuis la création de la commune Les Hauts-d'Anjou, certaines communes déléguées ont conservé l'application de leur propre règlement intérieur pour la gestion de leurs cimetières et d'autres communes déléguées en étaient dépourvues. Afin d'harmoniser les pratiques, un règlement intérieur unique est proposé à l'approbation du Conseil municipal pour l'ensemble des cimetières de la commune, qui annule et remplace les règlements intérieurs existants. Le projet de règlement unique des cimetières est joint en annexe.

Cimetières – Révision des tarifs des concessions funéraires

Compte tenu de l'évolution des prix des prestations funéraires, et après comparaison avec les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes, il semble pertinent de proposer une réactualisation des tarifs. Les nouveaux tarifs proposés sont joints en annexe.

VIE ASSOCIATIVE

Piscine municipale – Révision des tarifs

Il est proposé de réviser les tarifs de la piscine municipale située sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe afin d'ajuster les éléments suivants : le tarif collègue sera défini conformément au tarif en vigueur pratiqué par le département, les dispositions concernant l'association ASVS Club sont supprimées du fait de sa cessation d'activité ; enfin, la perte de bracelets a été retiré puisqu'une vente de ce type n'a été enregistrée depuis 3 ans. Les tarifs proposés sont joints en annexe.

VIE SPORTIVE

Règlement intérieur des équipements sportifs des Hauts-d'Anjou

Sur proposition de la commission Animation territoriale et Citoyenneté, il est proposé d'approuver un nouveau règlement intérieur des équipements sportifs qui sera affiché dans tous les bâtiments concernés. Le projet qui est proposé en annexe définit notamment les modalités d'accès aux salles et les mesures d'ordre et de sécurité à respecter.

Canoë Kayak sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour l'organisation d'activités avec l'association Tiercé Canoë Kayak

Depuis 2022, une convention d'objectif et de moyens a été conclue avec l'association Tiercé Canoë-Kayak pour proposer des activités autour de la pagaie aux abords de la Sarthe sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe. Cette convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2024, il est proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 par voie d'avenant. Le projet d'avenant n°2 est joint en annexe.

FINANCES

Attribution de compensation pour les exercices 2024 et 2025

Il appartient à chacune des communes membres de la CCVHA de délibérer pour approuver le montant définitif 2024 ainsi que le montant prévisionnel 2025 sur les attributions de compensation approuvées par délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2025. Le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charge de la CCVHA est joint en annexe.

Débat d'orientation budgétaire 2025

Conformément aux dispositions légales, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget. Le rapport sur les orientations budgétaires est joint en annexe pour permettre ce débat. Il fournit un état des finances de la collectivité et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes.

Garantie d'emprunt sollicitée par Podeliha – 4 logements individuels impasse du Cocteau à Châteauneuf-sur-Sarthe - Accord de principe

La société Podeliha sollicite de la commune une garantie d'emprunt pour une opération de construction de 4 logements individuels situés impasse du Cocteau sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe destinés à la sédentarisation de gens du voyage. Il s'agit d'une garantie à hauteur de 70% pour un prêt PLAi de 235 339,43 €, sur une durée de 40 ans ainsi que pour un prêt PLAi foncier d'un montant de 150 000 €, d'une durée de 50 ans, auprès de la Banque des Territoires. Il revient au Conseil Municipal de donner un accord de principe sur cette garantie d'emprunts. Les caractéristiques des prêts sont joints en annexe

Garantie d'emprunts sollicitée par Podeliha – Programme de construction de 4 logements – Lotissement de la Coudre à Champigné – Octroi de la garantie

Par délibération du 12 novembre 2024, la société Podeliha a obtenu l'accord de principe de la collectivité pour la garantie de prêts destinés à financer une opération de construction de 4 logements, rue des Palmiers dans la ZA de la Coudre, à Champigné. La présente délibération vient accorder effectivement la garantie d'emprunts à l'organisme, au vu du contrat signé avec la Banque des Territoires.

RESSOURCES HUMAINES

Création d'emplois non-permanents

Afin de répondre aux besoins des services publics offerts par la commune des Hauts-d'Anjou, il convient de créer les postes non-permanents nécessaires aux recrutements des agents saisonniers pour : la piscine municipale de Châteauneuf, la base de loisirs de Marigné, les animateurs de l'accueil de loisirs de Châteauneuf et les renforts pour le service espaces verts.

AFFAIRES DIVERSES